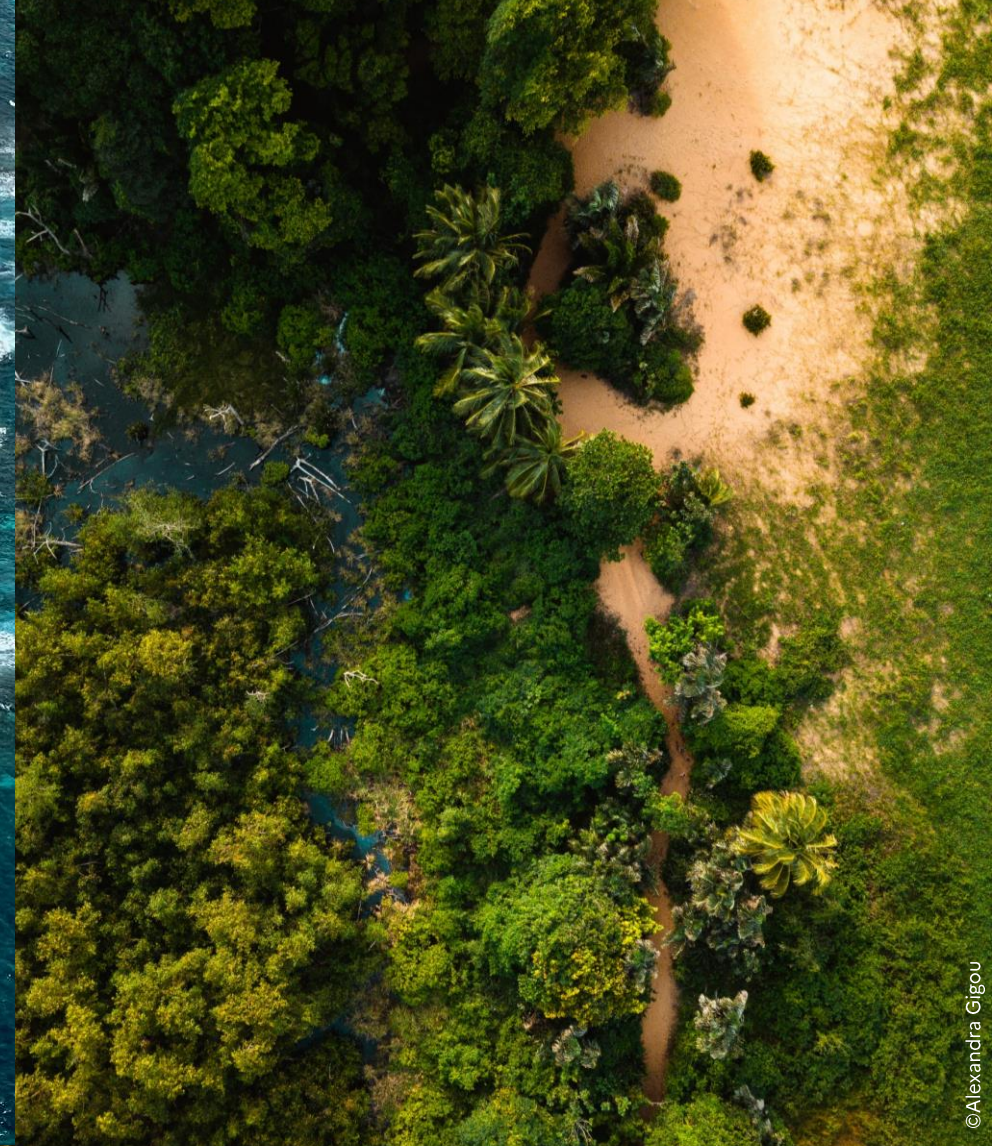


BEST Life
2030



Webinaire de présentation des lignes directrices du 2^{ème} appel à projets

26 mars 2025

©Alexandra Gigou

Coordinateur

Hubs régionaux

Partenaires associés

Donateurs



Co-funded by
the European Union



Objectifs du programme BESTLIFE2030



Lutter contre la perte de la biodiversité dans les RUP et les PTOM européens

1. En menant des actions de :
 - conservation et restauration
 - utilisation durable des services écosystémiques
 - adaptation au changement climatique
2. En impliquant les acteurs régionaux pertinents :
 - montée en compétences
 - communication et valorisation
 - partage d'expériences et évaluation

Historique

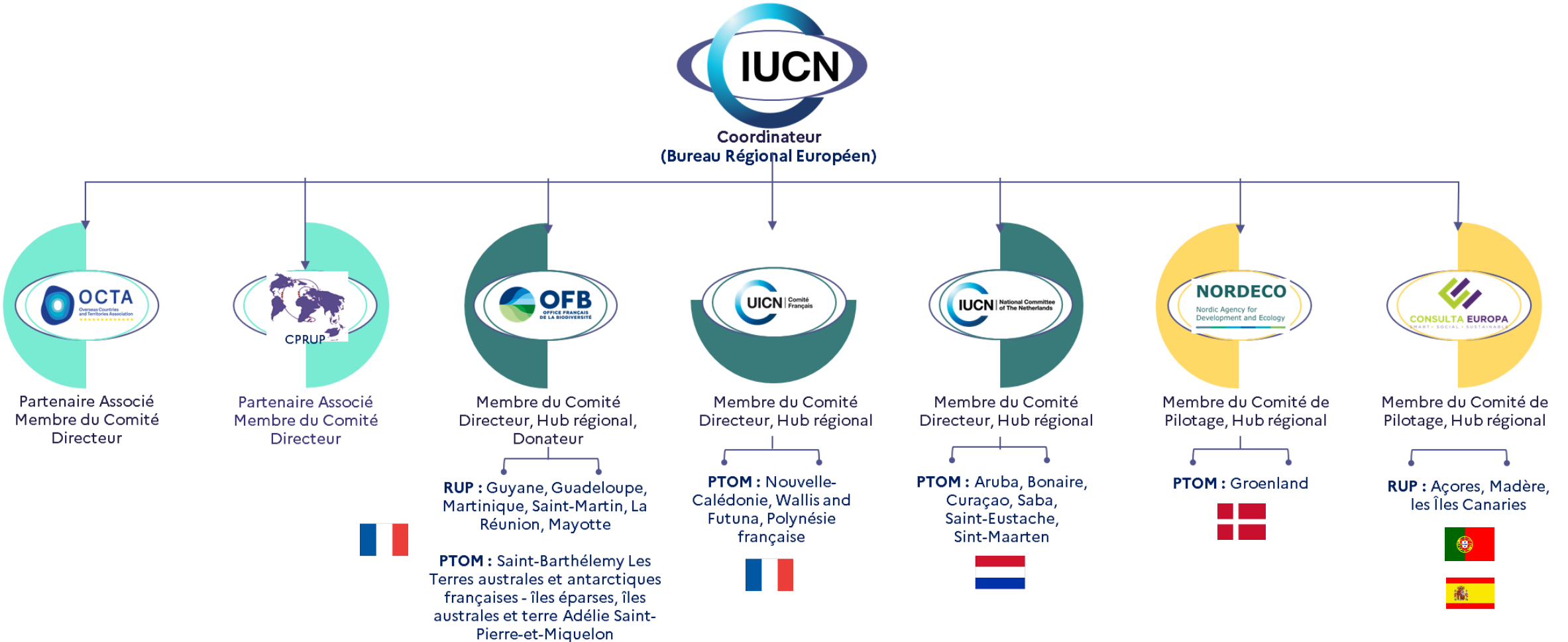


Cette initiative européenne BEST a été initié en 2011 face au besoin identifié par la CE de mettre en place un soutien spécifique pour lutter contre la perte de la biodiversité dans les outre-mer européens.

Depuis 2011, l'initiative BEST a permis de financer :

- 60 projets à hauteur de 3,7 M€ dans les RUP
- 82 projets dans les PTOM pour 9 M€





L'Office français de la biodiversité

- Établissement public national dédié à la connaissance et la préservation de la biodiversité, implanté dans l'hexagone et dans les Outre-mer.
- Créé le 1er janvier 2020
- Sous tutelle des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture



2023-2030

*4 appels à projets
successifs*

~15M€
pour les outremer
français

100 000 €
max par projet

*porté seul ou avec
un/des partenaire(s)*

5% min
de cofinancement

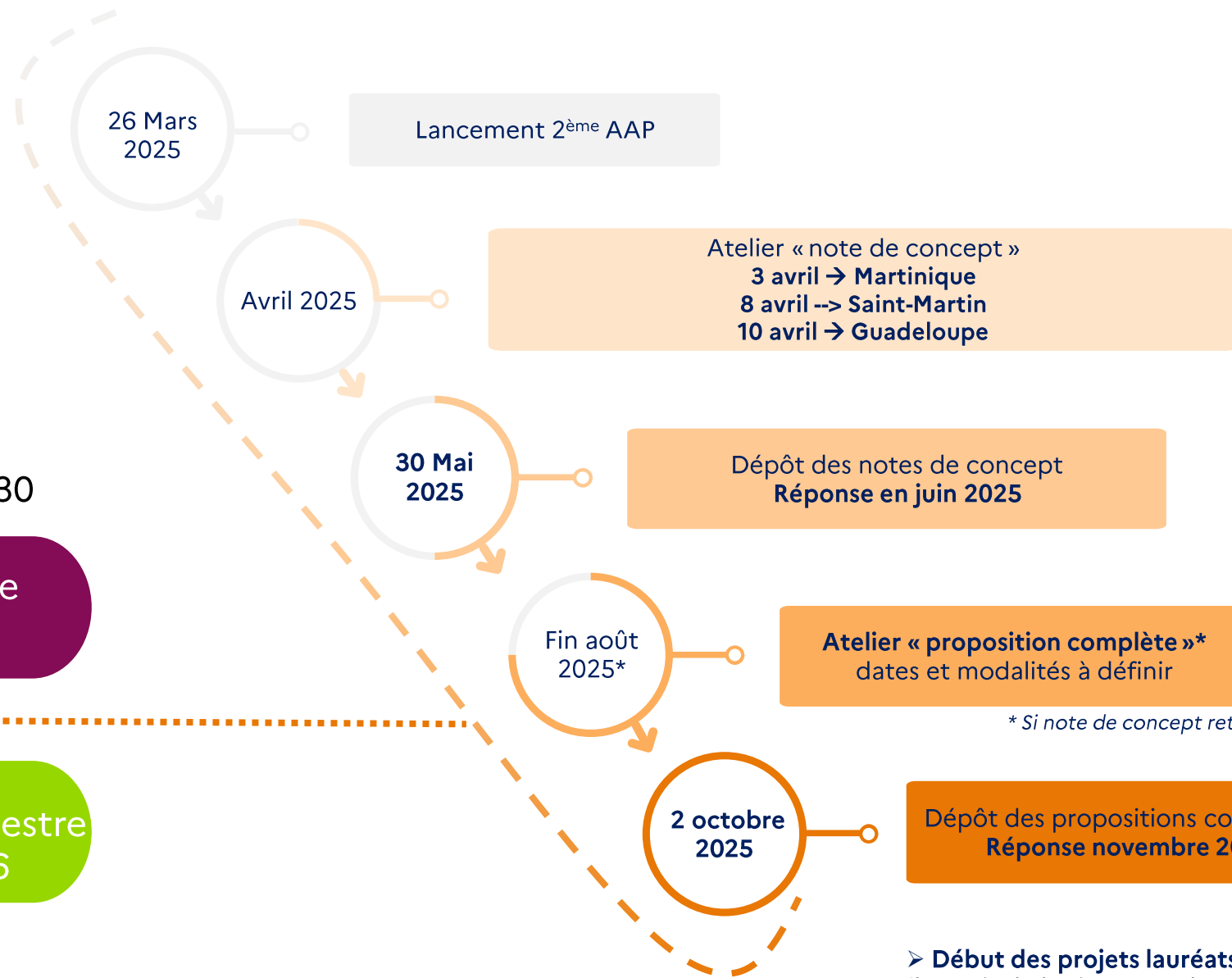
*soit un budget total
de 105 263€
pour 100K€ de
subvention*

Durée :
18 à 36 mois

Par appel, une organisation peut obtenir un maximum de 2 subventions :
1 en tant que demandeur principal + 1 en tant que codemandeur
ou 2 en tant que codemandeur

Calendrier prévisionnel

4 AAP entre 2023 et 2030



Procédure de sélection en 2 étapes

➤ Début des projets lauréats en janvier 2026 (à partir de la signature des contrats de subvention)

Les porteurs

ÉLIGIBLE

- Collectivités locales, établissements publics locaux, ONG et associations, PME selon [la nomenclature de l'UE](#)
- Entité juridique enregistrée légalement et fiscalement dans un **RUP/PTOM***
- RIB au nom de l'organisation
- Département, Région : seulement avec un ou plusieurs codemandeur(s)
- Etablissement publics (dont siège social basé en Hexagone) : seulement en codemandeur
- Responsable direct de la mise en œuvre du projet attribué (ne pas être un organisme agissant en tant qu'intermédiaire pour une tierce partie)

**Un co-demandeur (ou prestataire) non européen est accepté et finançable s'il est essentiel pour développer les capacités locales et pour garantir les impacts du projet sur le territoire*

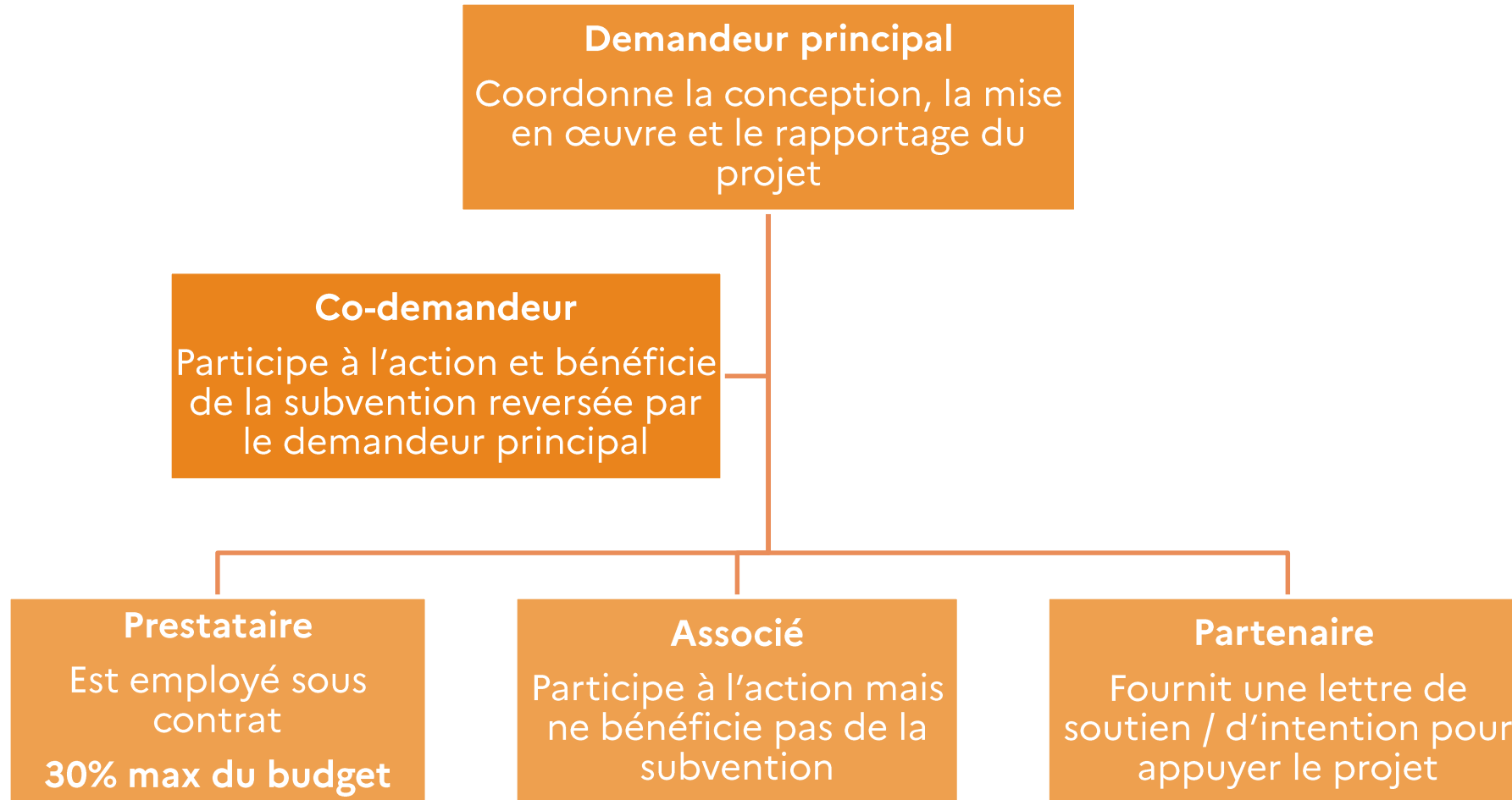
**Une organisation basée dans un pays membre de l'UE peut être co-demandeur*

- Personnes physiques
- Entreprises individuelles
- Organisations internationales

NON ÉLIGIBLE



Parties prenantes du projet



Les projets

ÉLIGIBLE

- Mise en œuvre d'**actions concrètes** de terrain garantissant un **impact direct et mesurable** en terme de conservation de la biodiversité
- Avoir lieu dans un ou plusieurs **RUP/PTOM**
- Proposer au moins un **objectif clé lié à la conservation d'un habitat, d'une espèce ou à la lutte contre les EEE**
- Garantir le **libre accès aux données** et aux résultats générés par le projet
- Encourager une approche fondée sur le **partenariat avec les acteurs locaux**

- 
- Acquisition foncière
 - Réplicat de précédents projets BEST
 - **Sans actions concrètes de conservation** : recherche fondamentale, sensibilisation, acquisition de connaissances
 - Soutien financier à des tiers

NON ÉLIGIBLE

Thématiques prioritaires identifiées pour les Antilles, la Guyane, l'océan Indien et Saint-Pierre-et-Miquelon



- Restauration des **écosystèmes** et de leurs **fonctionnalités**
- Conservation du **patrimoine naturel**, des **habitats**, des **espèces** et des **continuités** écologiques
- Lutte contre les **espèces exotiques envahissantes** et contre les espèce domestique divagante
- Réduction des incidences du **changement climatique** sur la biodiversité et les services écosystémiques (mise en œuvre de **SFN**)
- Création de nouvelles **aires protégées** et renforcement des aires protégées et conservées existantes
- Soutien au développement d'une **valorisation économique durable de la biodiversité** (espèces invasives exclues), des écosystèmes et des services écosystémiques

Dépenses éligibles

Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">– Réalisées pendant la durée de vie du projet (après la date de signature de la convention)– En lien direct et nécessaires pour la mise en œuvre du projet– Identifiables et vérifiables– Respectant les règles nationales (impôts, charges sociales, marchés publics)
Catégories	<ol style="list-style-type: none">1. Frais de personnel (salaires réels + cotisations de sécurité sociale + autres coûts statutaires inclus dans la rémunération) [<i>temps valorisable en autofinancement</i>]<ul style="list-style-type: none">• Salariés, personnes sous contrat, personnel détaché• Propriétaires de PME• Volontariat2. Déplacements3. Équipements et fournitures (attention aux règles d'amortissement)4. Autres coûts et services (= Frais de prestations < 30% du projet)5. Coûts indirects (7% des dépenses éligibles n° 1 à 4, hors volontariat) <p>Note :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Ne pas sous-estimer le temps de gestion administrative✓ Prévoir un budget pour les actions de communication (visibilité de l'UE)

Les exigences d'un projet européen



Co-funded by
the European Union

- ✓ La recherche de **cofinancement (5%)**
- ✓ La **trésorerie : nécessité d'avancer une partie des fonds** (plusieurs demandes d'acomptes peuvent être formulées au fur et à mesure du projet dans la limite de 90% du montant total de la subvention)
- ✓ La **visibilité de l'aide européenne** : il faut respecter certains critères pour la promotion du projet (afficher le drapeau LIFE et la mention "Cofinancé par l'Union européenne » dans les communications, sur les équipements achetés...)
- ✓ Le **suivi de vos actions et la comptabilité** : tenir une comptabilité qui identifie clairement les dépenses directement liées à la réalisation du projet afin d'assurer la traçabilité des fonds qui vous ont été versés et leur affectation à la réalisation des actions (rapports technique et financier tous les 6 à 12 mois, au choix) + Collecte et soumission des documents justificatifs
- ✓ Une subvention BEST peut constituer le cofinancement d'un plus gros projet **non financé par l'UE** (respect de la [règle du double financement](#))

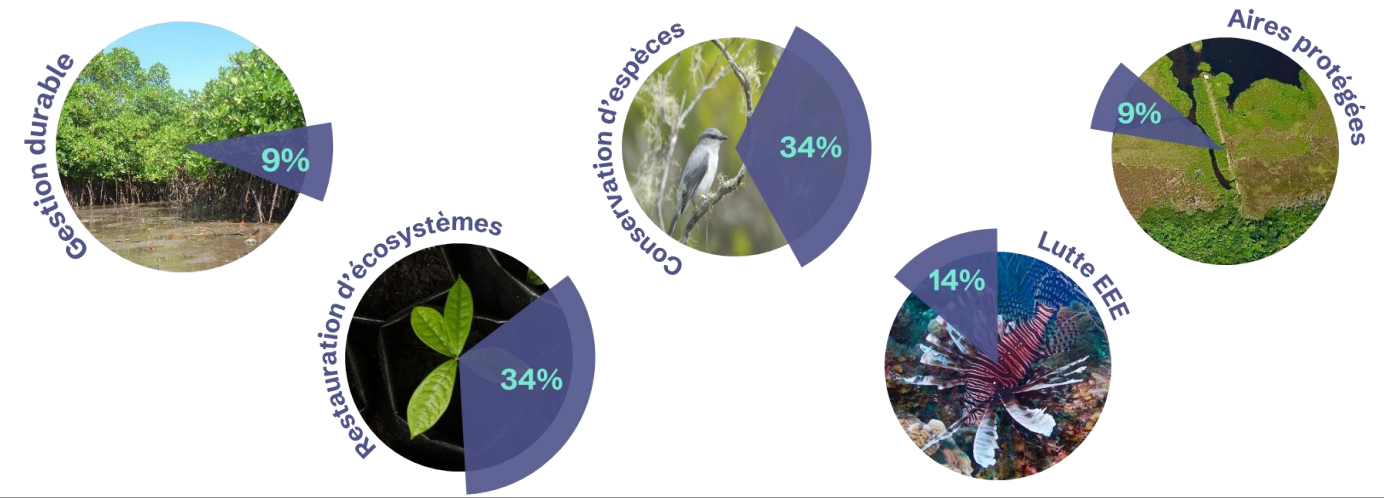
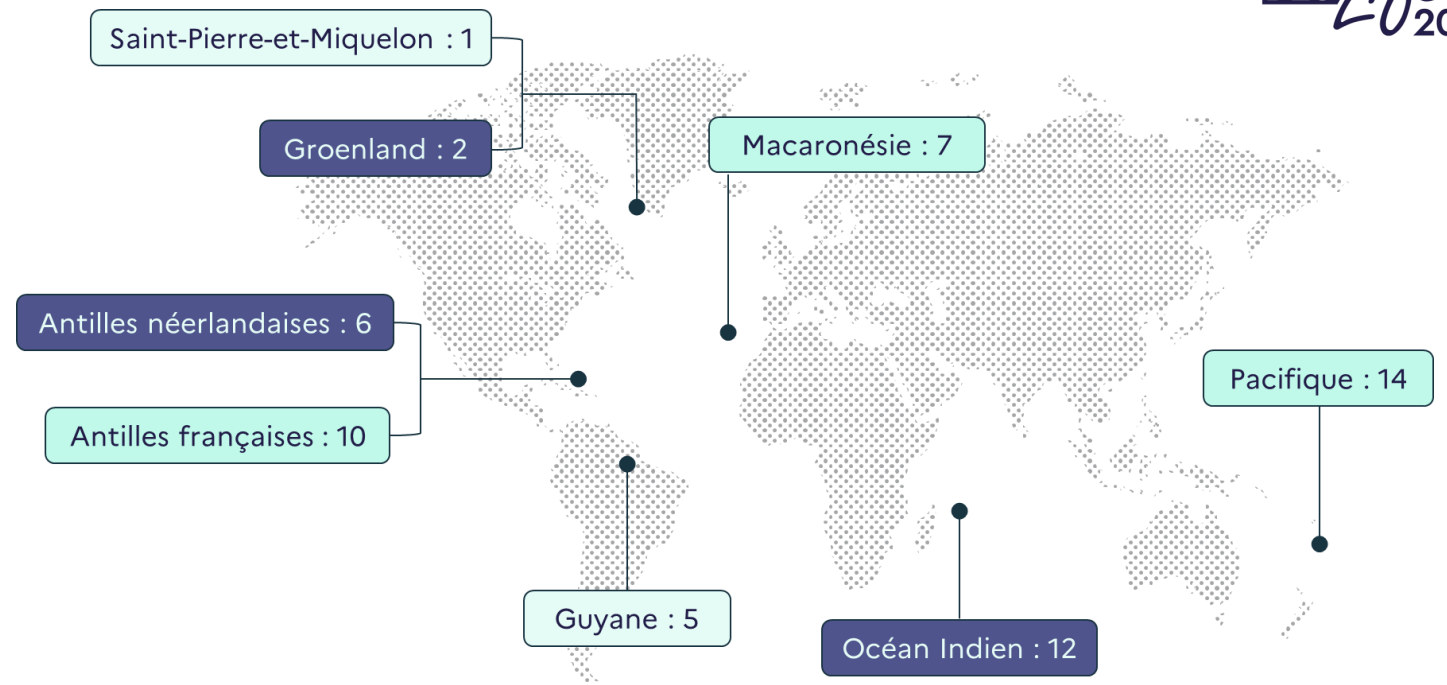
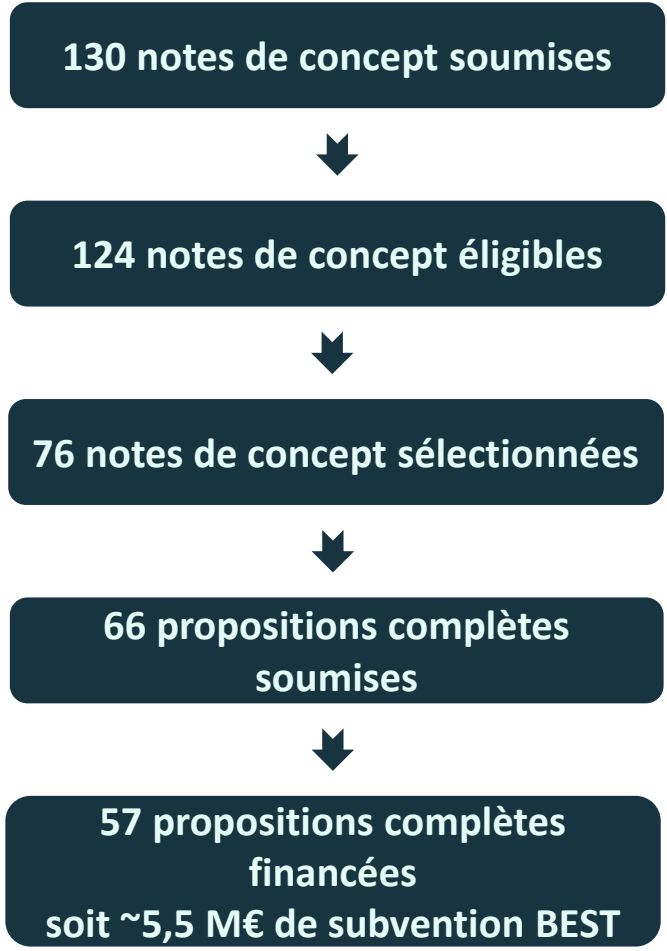
Construire un bon projet européen

- ✓ Montrer que le projet **répond aux cadres** et contribue à l'atteinte des **objectifs européens**, nationaux et régionaux
- ✓ Montrer que le projet est **anticipé** (budget précis) avec un **engagement des parties prenantes** (lettres de soutien, réunions préalables...)
- ✓ Montrer que le projet est **durable dans le temps** (l'impact du projet sera maintenu dans le temps ? grâce à quelles actions menées pendant le projet ? comment va-t-il être répliqué et utilisé à d'autres échelles ?)
- ✓ Montrer que le projet est **complémentaire** avec les initiatives existantes et s'appuie sur les **retours d'expériences de projets antérieurs**

Le + d'un projet BEST

Inclure des **outils de l'UICN** : profils d'écosystèmes, [liste verte des aires protégées](#) de l'UICN, bonnes pratiques recensées dans [PANORAMA](#), normes [Solutions fondées sur la nature](#) de l'UICN, etc.

Résultats du 1^{er} appel



Les 10 projets lauréats dans les Antilles françaises

✓ 10 projets sélectionnés

Montant attribué : 989 211,13 €

Ville de Deshaies

(co-porté par le Parc national de la Guadeloupe)

Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Ville de Saint-Claude

Restauration de continuités écologiques - Élaboration de la stratégie trame verte et bleue et application sur le territoire

Ville de Gourbeyre

Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

Ville de Pointe-à-Pitre

(co-porté par l'ARB-IG)

LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

Commune de Sainte-Anne

(co-porté par l'association Rézylians 971)

Plus belles les mares, saison 1 Bois Jolan

Agence de développement local de la Volga Plage (ADLVP)

Oasis Urbaines de Biodiversité : Restauration et replantation de mangroves foyalaises

Association Kap Natirel

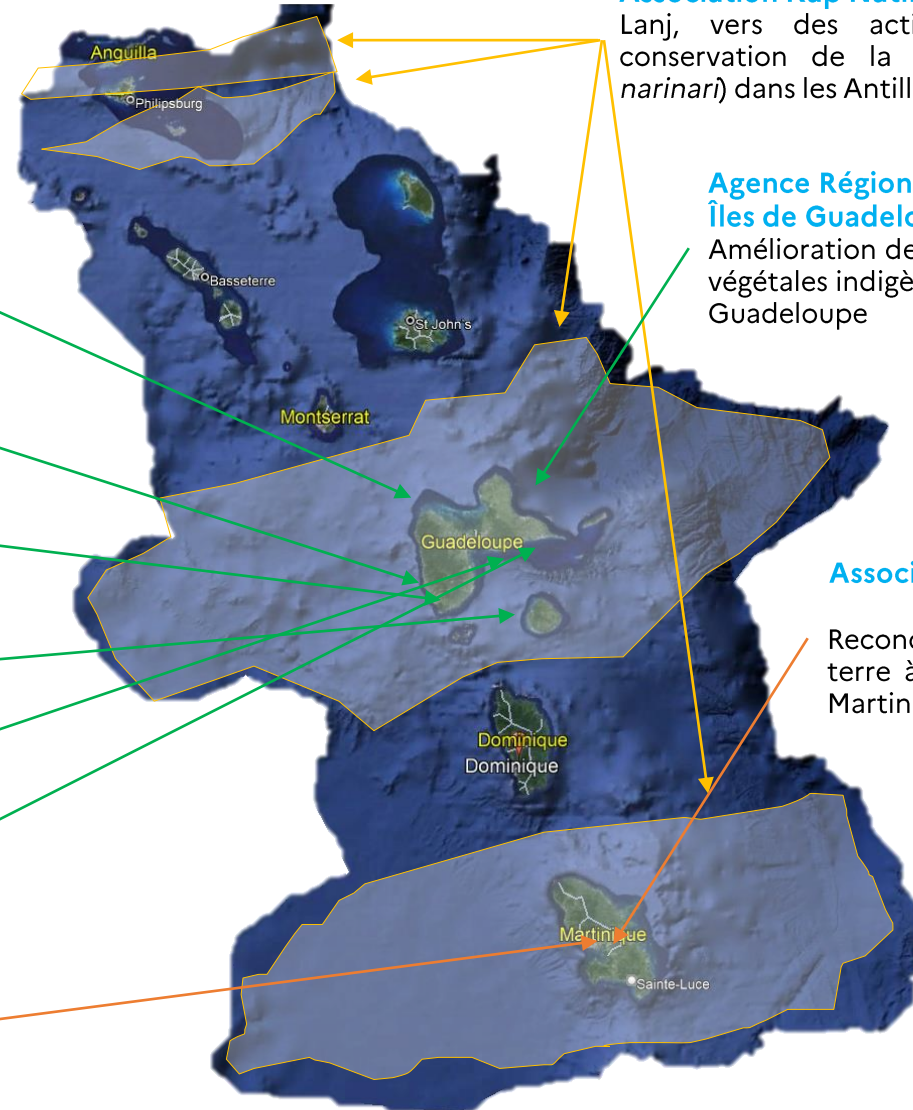
Lanj, vers des actions adaptées pour la conservation de la raie léopard (*Aetobatus narinari*) dans les Antilles françaises

Agence Régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG)

Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe

Association Roots Of The Sea - Rasin Lannè

Reconquête et résilience de la terre à la mer au Lamentin en Martinique



✓ **Îles de Guadeloupe** : 7 projets sélectionnés, montant attribué : 690 413,31 €

Ville de Deshaies

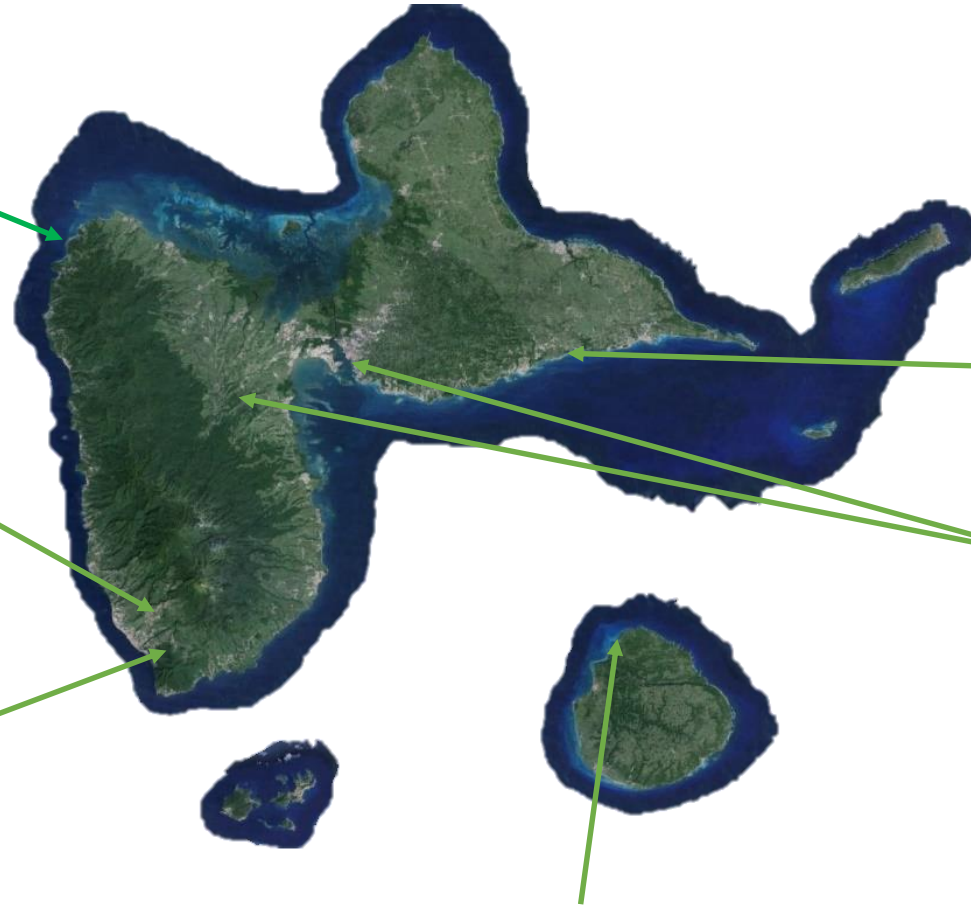
(co-porté par le Parc national de la Guadeloupe)
Restauration de la biodiversité floristique du littoral de la Perle-Rifflet sur la commune de Deshaies, dans un contexte de recul du trait de côte

Ville de Saint-Claude

Restauration de continuités écologiques -
Élaboration de la stratégie trame verte et bleue et application sur le territoire

Ville de Gourbeyre

Restauration de la forêt sempervirente saisonnière dans Les Monts Caraïbes : Lutte contre les espèces exotiques envahissantes et restauration de l'écosystème



PROJET GLOBAL

Agence Régionale de la biodiversité des Îles de Guadeloupe (ARB-IG)

Amélioration des populations d'espèces végétales indigènes rares et menacées de Guadeloupe

Commune de Sainte-Anne

(co-porté par l'association Rézylians 971)
Plus belles les mares, saison 1 Bois Jolan

Ville de Pointe-à-Pitre

(co-porté par l'ARB-IG)
LAPWENT LOKAL la pépinière des caraïbes

Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG)

Restauration de la continuité écologique de l'embouchure de la rivière de Vieux-Fort à Saint-Louis de Marie-Galante

✓ **Martinique:** 2 projets sélectionnés, montant attribué : 198 952,70 €

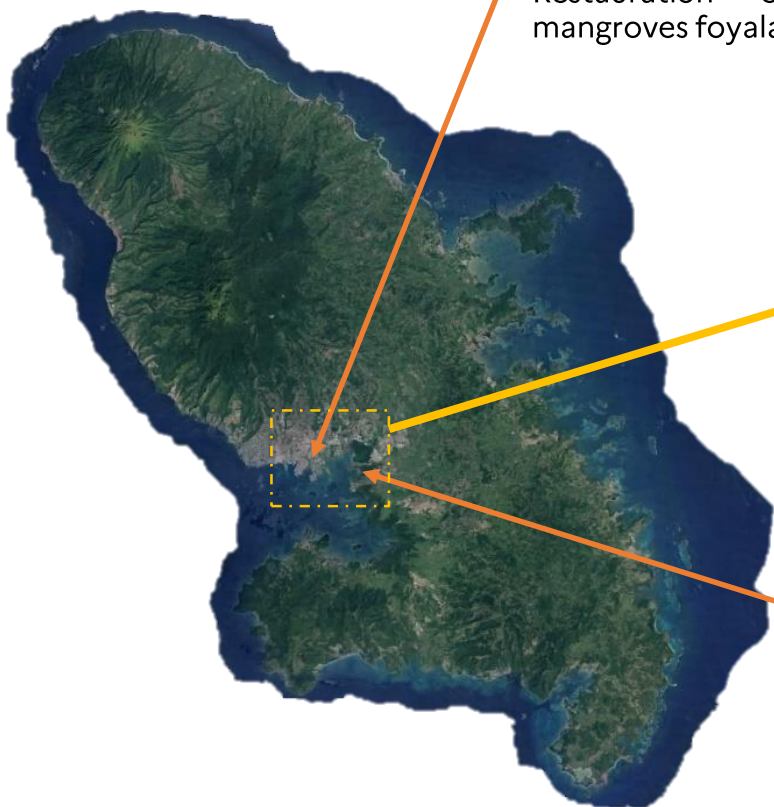
**Agence de développement local de
la Volga Plage (ADLVP)**

Oasis Urbaines de Biodiversité :
Restauration et replantation de
mangroves foyalaises



**Association Roots Of The Sea -
Rasin Lanmè**

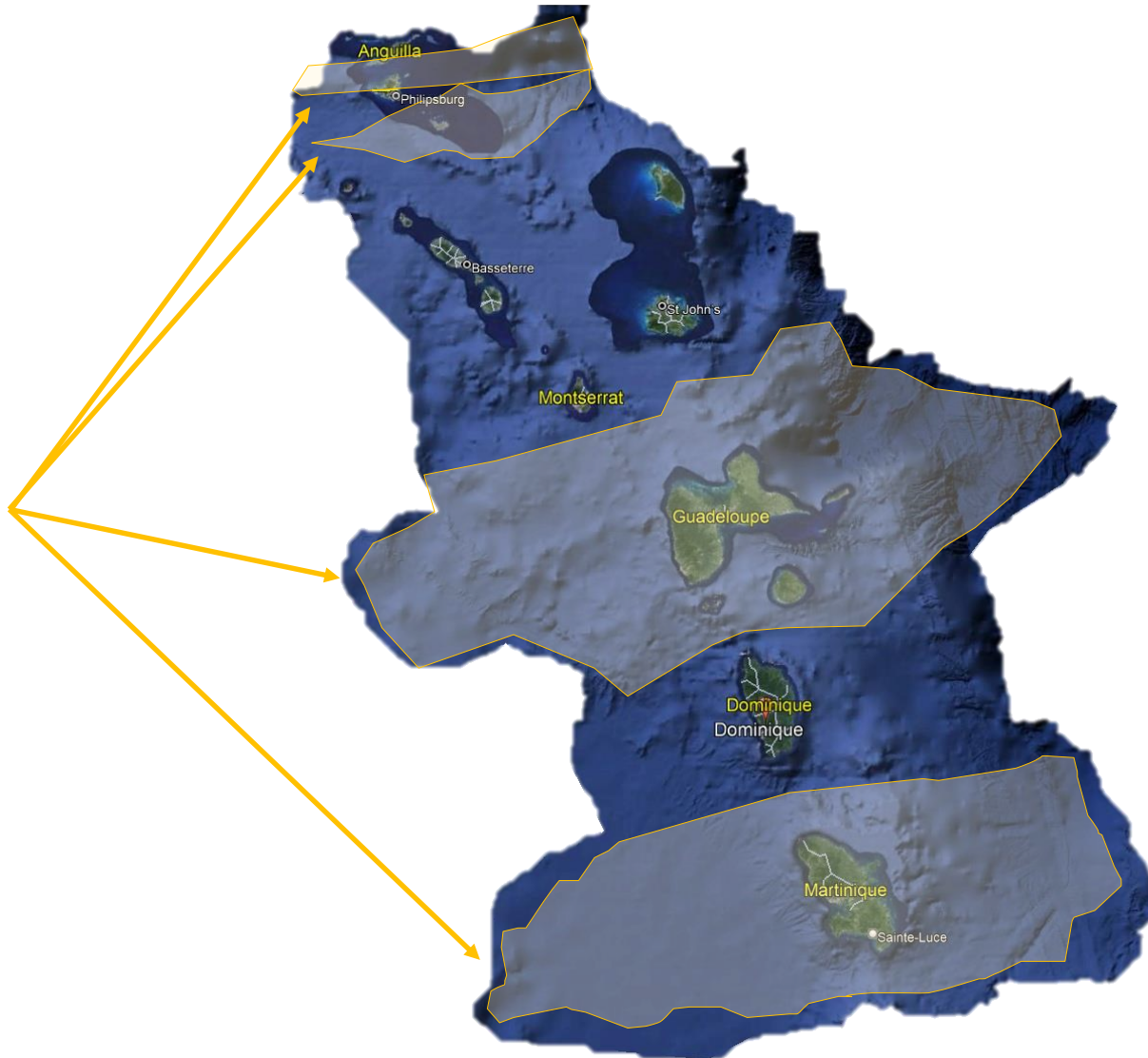
Reconquête et résilience de la terre à la
mer au Lamentin en Martinique



✓ **Projet régional** : 1 projet sélectionné,
Montant attribué : 99 845,12 €

Association Kap Natirel

Lanj, vers des actions adaptées pour la conservation de la raie léopard (*Aetobatus narinari*) dans les Antilles françaises



Avant de se lancer

Préparer son calendrier

Évaluer les capacités de son organisation

Étudier le contexte, connaître son état des lieux, avoir une base chiffrée pour le problème traité

Identifier dès le départ l'ensemble des partenaires nécessaires, acteurs à impliquer

Évaluer le budget

Avant de se lancer

Et surtout, consultez votre point focal BEST !

(il paraît qu'ils sont sympas en plus ☺)



celia.gobeaut@ofb.gouv.fr
Chargée de mission océan Indien



julien.lorthios@ofb.gouv.fr
Chargé de mission Antilles



sixtine.lehodey@ofb.gouv.fr
Chargée de mission Guyane



lucie.labbe@ofb.gouv.fr
Coordinatrice

Rendez-vous lors du prochain atelier note de concept !

Liens



✓ Site web :

<https://bestlife2030.org/>

✓ Lignes directrices et accès à la plateforme de dépôt de la note de concept :

<https://bestlife2030.org/fr/aux-applicants/>

✓ Description des projets lauréats du 1^{er} appel :

<https://www.ofb.gouv.fr/le-programme-bestlife2030/>

Dépôt des candidatures

1^{ère} étape de sélection : la note de concept

- ✓ **Informations sur le demandeur** principal et le(s) co-demandeur(s)
- ✓ **Brève description** du contexte, des activités et des objectifs du projet ainsi que des parties prenantes
- ✓ **Identification des risques** et anticipation des solutions

À joindre : CV du chef de projet, plan de localisation du projet, courriers de soutien, toutes pièces justifiant de la pertinence du projet



- ✓ **Système de gestion environnementale et sociale**

6 questions pour vérifier que le projet respecte la Convention sur la diversité biologique



- ✓ **Budget par grandes catégories de dépenses :**
RH, déplacements, matériels, prestations



- ✓ **Audit préalable de capacité financière**

A joindre : acte constitutif, avis SIREN, bilans financiers, rapport CAC, politique d'achats, suivi du temps de travail, etc.



Dépôt des candidatures

2^{ème} étape de sélection : la proposition complète



- ✓ **Description détaillée du projet** : pertinence régionale, méthodologie utilisée, calendrier prévisionnel, jalons, partenariats, résultats attendus, communication, stratégie de sortie
- ✓ **Cadre logique** : définition des objectifs spécifiques, activités et résultats en lien avec des indicateurs de suivi et les livrables produits

À joindre : CV de tous les agents impliqués, autorisations réglementaires nécessaires à la mise en œuvre du projet, courriers de soutien, toutes autres pièces justifiant de la faisabilité du projet



- ✓ **Budget détaillé du projet**
(légère variation possible avec le budget initialement déposé)
- ✓ **Budget prévisionnel sur la 1^{ère} période**
du projet (acompte)

A joindre : documents justificatifs des coûts (contrats, fiches de paie, liste quantifiée et justifiée des déplacements prévisionnels, devis, etc.)

Dépôt des candidatures

- En ligne via le [portail de subventions de l'UICN](#) (section BESTLIFE2030)
 - > Bien s'assurer de remplir toutes les rubriques et de fournir tous les documents demandés avant de soumettre le projet
 - > Les candidatures enregistrées mais non soumises seront rejetées

IUCN Portail des subventions de l'UICN

Bienvenue LABBE Lucie

Note conceptuelle CN-194

NARRATIF GARANTIES BUDGET VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES LISTE DE CONTRÔLE ET SOUMISSION

Partenaire principal

Autres informations sur les partenaires

Aperçu du projet

Description du projet

PARTENAIRE PRINCIPAL

Continuer

Partenaire principal:

INFORMATIONS SUR LE PARTENAIRE CHEF :

Détails du partenaire principal :

Nom légal: OFB Acronyme:

Adresse:

Téléphone: Site web:

Date limite de soumission des notes de concept :
Vendredi 30 mai 2025 à 14h00 CET

Les questions peuvent être posées jusqu'au **23 mai** !

ÉTAPE 1 : Vérifications administratives

- Contrôle de la complétude des dossiers, de l'éligibilité des projets et de la capacité financière des porteurs par l'UICN et l'OFB

ÉTAPE 2 : Évaluation des notes de concept

- Recueil d'avis et de recommandations des partenaires institutionnels locaux (OFB, DEAL, Région, ARB, Parc marin)
- Notation des projets selon les critères et les grilles d'évaluation définies par l'UICN par 2 experts indépendants (*absence de conflit d'intérêt, impartialité et confidentialité*)
- Les projets avec une note au-dessus du seuil (30/50) sont invités à déposer une proposition complète

ÉTAPE 3 : Évaluation des propositions complètes

- Même étape que pour la note de concept puis réalisation d'un classement des projets au dessus de la note seuil (65/100)
- Attribution des fonds par ordre de classement jusqu'à écoulement du budget disponible



Exemples d'actions éligibles

« Les projets peuvent avoir un champ d'application large, tout en proposant nécessairement la mise en œuvre d'actions concrètes avec au moins un objectif clé lié à la conservation d'un habitat, d'une espèce ou à la lutte contre les EEE. »



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE

- Conservation des espèces protégées ou menacées
- Restauration des habitats et de la continuité écologique
- Cartographie
- Inventaires et suivi
- Création/extension d'AP
- Plans de conservation
- Renforcer l'efficacité de gestion des AP
- Analyses des menaces sur la biodiversité (dont études socio-économiques)
- Éradication/ contrôle/ prévention des EEE
- Réintroduction / translocation d'espèces



UTILISATION DURABLE DES SERVICES ECOSYSTEMIQUES

- Maintien de la continuité écologique des écosystèmes
- Bonnes pratiques agricoles, halieutiques et forestières, gestion durable des ressources naturelles
- Renforcer les savoir-faire autochtones



CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Restauration des écosystèmes, y compris dans les corridors écologiques et entre les AP
- Plantation d'espèces endémiques et indigènes
- Solutions fondées sur la nature
- Adaptation de la gestion des ressources / redistribution des espèces due au changement climatique



MISE EN ŒUVRE D'OUTLS

- Outils d'évaluation de la gouvernance, de l'efficacité de gestion des AP, de la planification ou de la restauration
- Sensibilisation des citoyens, éducation à l'environnement
- Formations, montée en compétences, soutien aux acteurs locaux
- Valorisation économique de la biodiversité (écotourisme...)